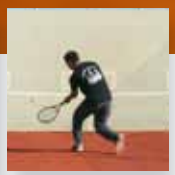
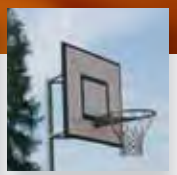

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°101
Novembre
2012

www.neyruz.ch

Carrosserie de la Patinoire sàrl

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au Four
Devis gratuit sans engagement
Voiture de remplacement - Service personnalisé

Atelier Marly
Rte de Corbaroche 42
026/436-30-32

1723 MARLY

Privé Neyruz
Rte de la Colline 20
026/477-32-16

Techniques de recyclage et de pesage

CHC Sàrl
ELECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaillaz Christian
Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58
F: +41 26 534 09 85
Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

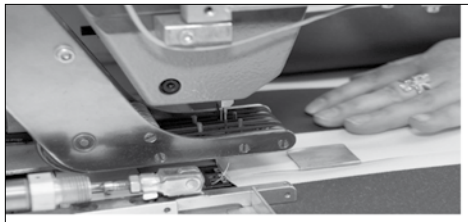

Exigez des **stores toiles et des moustiquaires SNG.** Fabriqués dans le canton, de qualité irréprochable. Du standard au sur-mesure, quoi que vous cherchiez, vous trouverez réponse à vos désirs en achetant des produits SNG auprès de votre revendeur ou poseur. Notre site ou un téléphone saura vous renseigner où trouver notre production **100% qualité et fribourgeoise.**
www.sngstores.ch téléphone: 026 916 72 72

l'écureuil
Informateur
N°101
Novembre
2012

Le mot du Syndic

Comme l'écrivait récemment un de mes anciens collègues : « Le dialogue est au cœur de la réussite du travail politique ». Votre Conseil communal l'a compris depuis longtemps, longtemps avant de lire cette phrase. En effet, nous avons une culture du dialogue qui est bien établie.

Nous pratiquons le dialogue tout d'abord au sein du Conseil. Les positions entre conseillères/conseillers peuvent parfois diverger. Le dialogue permet de mieux comprendre les arguments des un(e)s et des autres et d'arrêter une position commune, qui peut ensuite être communiquée d'une seule voix à l'extérieur.

Le Conseil communal pratique aussi le dialogue avec la population. Je ne pense pas prioritairement aux Assemblées communales, mais bien plus au travail quotidien des conseillères, conseillers communaux, tout au long de l'année, pour satisfaire au mieux les besoins de la population : écouter les citoyennes/citoyens, toujours répondre aux interventions écrites ou orales, organiser des séances d'information pour essayer, d'une part, de mieux comprendre les désirs spécifiques de certaines tranches de la population et, d'autre part, pour communiquer et expliquer les décisions, les options prises par le Conseil.

Nous espérons que cette culture du dialogue contribue de manière déterminante à maintenir un climat de respect et de confiance entre la population et l'exécutif communal. Nous sommes là pour les neyruziennes, les neyruziens, et nous agissons toujours dans le but de maintenir une qualité de vie élevée dans notre village.

Si nous voulons maîtriser de manière harmonieuse et tous ensemble les défis qui nous attendent ces prochaines années, tels que l'aménagement du territoire, la démographie, les finances communales, les fusions, les collaborations entre communes, l'énergie, etc, il est indispensable de continuer à cultiver le dialogue, afin que chacune et chacun se sentent impliqués dans les décisions qui devront être prises et qui auront une influence à long terme sur la vie de notre village.

Jacques Morel,
Syndic

Sommaire

- **Le mot du Syndic** 3
- **La convocation et l'ordre du jour** 4
- **L'Assemblée communale du 2 mai 2012 en bref** 7-8
- **Le budget** 9
- **Les informations officielles** ..... 13 à 19
- **Les dicastères** ..... 23 à 33
- **La vie associative** 34-35
- **Neyruz d'autrefois...** 36

Impressum

Tirage: Cette publication est éditée 2 à 3x par an à **1100 exemplaires** - **Éditeur:** Commune de Neyruz - **Coordination:** Administration communale - **Tél.:** 026 916 15 50 - **Site web:** www.neyruz.ch - **E-mail:** neyruz@neyruz.ch - **Graphisme:** Effet-i-media www.bepbep.ch - **Photos:** MIKKEL' PHOTO WWW.MIKKEL.CH -Benoît Perriard - Photo de M. Jean Tinguely aimablement mise à disposition par M. Jean-Marc Rey - **Impression:** Imprimerie St-Paul.

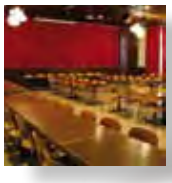

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :

mercredi 12 décembre 2012 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2012 (Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans ce journal).
2. Planification financière communale
3. Budget 2013
   - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
   - 3.2. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) - modification des statuts
5. Règlement du personnel communal - révision
6. Nouvelles mensurations routières de Neyruz
7. Divers

Le Conseil communal

Modification des statuts de l'ACSMS

Modification des articles 6 et 35, et introduction des articles 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012.

Suite à la votation populaire du 7 mars 2010, les citoyens et citoyennes fribourgeois ont accepté la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LFPI).

Lors de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010, la clé de répartition pour toutes les associations intercommunales de la Sarine, soit le Home médical de la Sarine (HMS), la fondation d'aide et de soins à domicile (FASDS), le service d'ambulance de la Sarine (SAS), et les indemnités forfaitaires pour aides aux personnes à domicile, et les modifications statutaires y relatives ont été acceptées. Une répartition unique de 75% à raison de la population légale et 25% à raison de la population légale pondérée par l'indice fiscal a été retenue.

Pour les établissements médico-sociaux (EMS), la loi n'a été votée que le 9 décembre 2010. Les associations de communes ont l'obligation d'introduire dans leurs statuts, une clé de répartition des frais financiers des EMS et de fonctionnement de la Codems (Commission du district en matière d'EMS) selon la nouvelle LFPI pour le 1er janvier 2013.

Répartition des frais financiers des EMS :

Toutes les communes membres de l'ACSMS doivent prendre en charge les coûts financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine.

Jusqu'à aujourd'hui, la répartition se faisait de façon mixte à hauteur de 50% de la population légale et d'un critère péréquatif de 50% de la population légale pon-

dérée par l'indice de capacité financière. La loi oblige l'association à prévoir une clé de répartition conforme aux principes de la LFPI.

Conformément à la ligne adoptée jusqu'ici, le comité propose de reprendre à l'article 35 des statuts la même clé de répartition que pour les autres tâches de l'ACSMS, à savoir **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF)**. Cela permet de retenir la même clé de répartition pour toutes les institutions gérées par l'ACSMS. Ceci permet de maintenir une solidarité intercommunale complémentaire entre les communes à fort potentiel fiscal et les autres, ce que le seul critère de la population n'apporte pas. La nouvelle clé de répartition doit entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2013, c'est pourquoi le nouvel article 46, fixe cette date de la modification statutaire proposée.

Répartition des frais de fonctionnement de la CODEMS :

Pour les mêmes raisons, le comité demande la même clé de répartition pour la Commission de district en matière d'EMS, soit modification de l'article 35 des statuts, **75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF).**

Délai de paiement des frais financiers aux EMS :

La Codems a depuis de nombreuses années du retard dans les versements des frais financiers au EMS, soit 18 mois. Cela engendre des difficultés de liquidités pour certains établissements.

La Codems et le Comité de l'ACSMS ont recherché une solution. Demander un rattrapage de 7,5 millions aux communes sur une année ou sur 3, a été écarté.

La proposition retenue est le recours à un emprunt unique pour solder définitivement le retard. A cet effet, le nouvel article 35bis doit permettre à l'ACSMS de procéder à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans.

La Codems n'ayant pas de personnalité juridique, ne peut recourir elle-même à l'emprunt, c'est pourquoi, il est contracté par l'ACSMS.

Les 8 millions correspondent à l'estimation du rattrapage d'une année des frais financiers. La période de 10 ans va permettre d'amortir l'emprunt à des conditions raisonnables. Les taux d'intérêt étant particulièrement favorables actuellement, cela permettra notamment une économie d'intérêts cumulés pour les communes d'environ 3 millions sur 10 ans.

Une fois ce rattrapage effectué, le paiement des frais financiers se fera tous les ans au moyen d'avances calculées sur l'année précédente, avec solde versé en fin d'année une fois les comptes bouclés.

Entrée en vigueur du nouvel article 46, le 1er janvier 2013, pour ne pas perdre une année et payer immédiatement le rattrapage des frais financiers 2012, au lieu d'attendre 2014.

Statuts des commissions de district et relations avec l'ACSMS :

Contrairement à ce que laisse penser l'actuel article 6 des statuts, la Codems et la Commission de district pour l'aide et les soins, ne sont pas des organes de l'ACSMS mais de véritables autorités. La nouvelle formulation permet de clarifier le caractère autonome de ces deux commissions.

Conclusion :

Ces modifications ont été adoptées par 46 oui, 2 non, 3 abstentions par l'assemblée des délégués de l'ACSMS du 30 mai 2012.

Conformément à l'article 113 LCo, les communes membres de l'association sont invitées à soumettre la modification à leurs assemblées communales.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver les modifications des articles 6, 35, 35bis (nouveau) et 46 (nouveau) des statuts de l'ACSMS selon les propositions du Comité de direction.

Statuts actuels	Nouveaux statuts
Organes **Art. 6** – les organes de l'Association sont :	**Organes** **Art. 6 –** [1] Les organes de l'Association sont :
a) l'assemblée des délégués, b) le comité de direction, c) la commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile	a) l'assemblée des délégués, b) le comité de direction, [supprimé]
	[2] L'Association entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir:
	a) La commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile ;
	b) La commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.
f) Frais financiers des homes pour personnes âgées	**f) Frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS)**
Art. 35 – les frais financiers liés aux dépenses d'investissement des homes pour personnes âgées du district de la Sarine sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :	**Art. 35** – les frais financiers liés aux dépenses d'investissement des établissements médico-sociaux et les frais de fonctionnement de la Commission de district des EMS sont pris en charge par les communes-membres. Ils sont répartis entre elles selon la clé suivante :
50% selon la population légale de chaque commune ;	75% selon le nombre d'habitants (population légale) ;
50% selon la population légale pondérée par l'indice de la capacité financière de la commune.	25% selon la population légale de chaque commune pondérée par l'indice de potentiel fiscal cantonal (IPF) de la commune.
	Art. 35 bis (nouveau) – L'Association peut contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.
TITRE V. Dispositions transitoires et finales	**TITRE V. Dispositions transitoires et finales**
	Art. 46 (nouveau) – Les articles 6, 35, 35bis et 46 adoptés par l'assemblée des délégués du 30 mai 2012 entrent en vigueur au 1er janvier 2013.

Règlement du personnel communal – révision

La première version du règlement date de 1984 et à ce jour, deux nouvelles versions ont été approuvées en Assemblée (en 1990 et 2003).

Des décisions prises en séance du Conseil communal ont fait l'objet d'avenants à ce règlement. Vu les difficultés pratiques rencontrées tant par les services de l'Etat que par les communes elles-mêmes avec des séries de révisions partielles, la pratique des avenants a été abandonnée.

Un règlement-type recommandé par l'Association fribourgeoise des communes a permis au Conseil communal de réviser son règlement du personnel communal en tenant compte des nouvelles dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat. Dès lors, la révision de ce règlement a été acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du 17 septembre 2012. Par ailleurs, ce règlement a été soumis pour examen préalable auprès du Service des communes ainsi qu'au Service du personnel et d'organisation SPO. Les remarques de ces instances ont été prises en considération.

Ce nouveau règlement se compose désormais de 73 articles et est consultable sous le lien suivant : http://www.neyruz.ch/fr/autorites-politiques/assemblees-communales/convocation-ordre-du-jour.html

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale l'adoption de la révision du règlement du personnel communal.

Nouvelles mensurations routières de Neyruz

Mise en conformité des limites du domaine public de la Commune avec l'état existant des chaussées et chemins

Dans le cadre de la nouvelle mensuration du cadastre de Neyruz, en 2013-2014, la délimitation des routes communales doit être révisée et adaptée à l'état des lieux (Loi sur les routes, art. 41bis et Loi sur la Mensuration Officielle, art. 37).

L'inventaire par orthophotos des surfaces qui ne correspondent pas au cadastre est déjà fait. Le coût de la procédure prévue pour les corrections, qui seront réglées par conventions, est mis au budget 2013 pour un montant de CHF 32'400.-.

C'est une grande opportunité financière et procédurale pour la commune d'effectuer maintenant la correction de ces empiètements. Une nouvelle mensuration se fait environ une fois par siècle. Elle protège plusieurs générations des conflits provoqués par des limites incertaines.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette démarche.

Assemblée communale du 2 mai 2012

Il s'agit d'un résumé des décisions prises lors de la dernière Assemblée. Le PV intégral peut être commandé ou consulté auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur notre site communal www.neyruz.ch .

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2011
   - Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.
2. Comptes 2011
   2.1. Présentation générale du compte communal
   - Compte de fonctionnement
   - Compte des investissements

   2.2. Rapport de la Commission financière
   2.3. Approbation des comptes
   - Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2011 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 10'716.50). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2011 est également acceptée.
   - Au vote à main levée, le compte des investissements 2011 est accepté à l'unanimité (excédent de charges de CHF 75'706.65). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.

3. Nomination d'un organe de révision
   - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de prolonger le mandat de la fiduciaire Fiduconsult SA en qualité d'organe de révision de notre Commune pour une dernière et 6ème année, ceci pour l'exercice comptable en cours.

4. Modification du règlement scolaire
   - Cette modification consiste à remplacer le mardi matin par le mercredi matin comme un des jours de congé pour les élèves de l'école enfantine EE1.
   - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification du règlement scolaire.

5. Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) - adoption
   - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité l'adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) - (77 oui / 5 non).

6. Investissement et financement : rénovation de la place de jeux extérieure de l'école
   - M. Héribert Dousse présente cet objet.
   - Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 120'000.00.
   - Rapport de la Commission financière
   - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de CHF 120'000.00 prévu pour la rénovation de la place de jeux extérieure de l'école.

7. Investissement et financement : étude d'avant-projet pour l'accueil extrascolaire (AES) et l'école
   - M. Héribert Dousse présente cet objet.
   - Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement CHF 100'000.00.
   - Rapport de la Commission financière
   - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de CHF 100'000.00 prévu pour l'étude d'avant-projet pour l'accueil extrascolaire (AES) et l'école.

8. Informations sur l'aménagement du territoire communal
   - M. Héribert Dousse commente l'avancement de la révision du plan d'aménagement local PAL de notre Commune.
   - Le Conseil communal prend connaissance des différentes remarques émises par L'Assemblée, ces dernières feront l'objet d'une prochaine discussion au sein du Conseil communal.

9. Divers
   - Information sur le récent changement de dicastère entre Mmes Anne-Marie Cochard et Katiuscia Sansonnens.
   - Rappel de l'action « Coup de balai » du samedi 12 mai prochain dès 09h00.
   - Information sur l'organisation de la fête du 1er août.
   - Incitation à utiliser le site internet.
   - Communication de l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique.
   - Information sur la réparation des escaliers endommagés de notre gare CFF.
   - Remerciements à Mme Marie-Françoise Domon pour les 40 ans passés au service des élèves de notre village.
   - Information sur l'avancement du dossier du Verger.
   - Information sur l'avancement du projet 30 km/h.
   - Demande de mesures de ralentissement de trafic au chemin de La Charrière.
   - Demande de signalisation sécuritaire à la barrière du pont CFF.

Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet www.neyruz.ch.

☐ Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.

☐ Veuillez m'envoyer le **budget 2013** détaillé.

☐ Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante: .....

ou ☐ par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom: .....

Adresse: .....

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz

Extraits des budgets 2013 et commentaires

Le budget du compte de fonctionnement 2013 peut être qualifié de bon. Il présente des charges pour CHF 9'196'155 et des revenus pour CHF 9'348'685, soit un excédent de revenus de CHF 152'530. La nouvelle péréquation financière introduite dès les comptes 2011 pour nos participations financières aux dépenses cantonales, ainsi que dès 2012 et 2013 pour les répartitions des dépenses régionales, confirme son effet bénéfique par une diminution sensible de nos dépenses liées, en valeur relative bien entendu. Ce budget a été élaboré avec les précautions d'usage quant aux estimations des différentes dépenses d'entretien et certains indices des comptes 2012 nous ont aussi incités à la prudence pour les estimations de certaines recettes fiscales. Malgré ces considérations, le fait de parvenir à vous présenter un budget bénéficiaire nous permet d'envisager le financement futur de nombreux projets avec un certain optimisme.

Quant au budget des investissements, dont l'excédent de charges est de CHF 6'042'000, il comprend divers investissements déjà votés lors de précédentes Assemblées pour un montant de CHF 482'000 et un solde de plus de CHF 5'500'000. Celui-ci correspond pour l'instant à des objets d'intention dont une partie pourrait faire l'objet de demandes de crédits lors de l'Assemblée communale du printemps (achats de terrains, aménagements routiers, constructions de collecteurs, etc…).

Des informations plus détaillées, par dicastère et par objet, vous seront données lors de notre Assemblée du 12 décembre.

Récapitulation Budget de fonctionnement

		Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	1'153'568.63	685'476.82	1'171'810.00	651'950.00	1'320'590.00	672'945.00
1	Ordre public	121'949.20	67'737.65	250'740.00	96'550.00	212'755.00	69'750.00
2	Enseignement et formation	2'772'423.15	80'108.90	2'976'880.00	84'200.00	3'040'545.00	104'455.00
3	Culte, culture et loisirs	391'869.05	105'224.10	499'560.00	103'660.00	417'845.00	113'510.00
4	Santé	672'632.65	47'769.20	680'605.00	20'000.00	734'670.00	25'000.00
5	Affaires sociales	1'014'421.90	61'556.85	1'224'500.00	47'500.00	1'255'280.00	32'500.00
6	Transports et communications	510'230.12	43'573.35	635'680.00	45'700.00	539'310.00	41'045.00
7	Protection + Am. Environnement	892'758.01	738'483.56	932'830.00	684'200.00	974'560.00	661'300.00
8	Economie	12'387.00	1'115.80	25'230.00	1'800.00	13'110.00	1'200.00
9	Finances et impôts	1'823'255.22	7'545'165.20	865'670.00	7'537'870.00	687'490.00	7'626'980.00
	Totalisation	**9'365'494.93**	**9'376'211.43**	**9'263'505.00**	**9'273'430.00**	**9'196'155.00**	**9'348'685.00**
	Résultat	**10'716.50**		**9'925.00**		**152'530.00**	

Récapitulation Budget des investissements

		Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1	Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	Enseignement et formation	0.00	0.00	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00
3	Culte, culture et loisirs	118'991.25	0.00	350'000.00	0.00	0.00	0.00
4	Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	Transports et communications	0.00	0.00	347'000.00	50'000.00	747'000.00	0.00
7	Protection + Am. Environnement	85'240.65	128'525.25	550'000.00	125'000.00	1'015'000.00	20'000.00
8	Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	Finances et impôts	0.00	0.00	300'000.00	0.00	4'200'000.00	0.00
	Totalisation	**204'231.90**	**128'525.25**	**1'647'000.00**	**175'000.00**	**6'062'000.00**	**20'000.00**
	Résultat		**75'706.65**		**1'472'000.00**		**6'042'000.00**

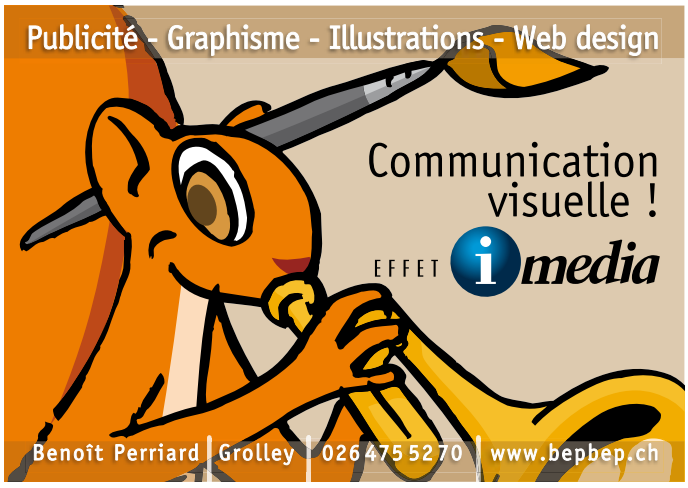

JAQUIER & BOVEY SA

CHAUFFAGE - SANITAIRE

SERVICE D'ENTRETIEN – REALISATION - ETUDE

Bovey Frédéric TEL/FAX:026/401.25.00

079/276.57.80

Bovey.chauffage@bluewin.ch

La BCF, solide et responsable

__0848 223 223

__www.bcf.ch

Banque Cantonale de Fribourg

simplement ouvert

AllStar AS1®

Forte comme un ours, la nouvelle ligne de fenêtres EgoKiefer en PVC et PVC/alu.

Votre spécialiste:

Chassot + Fils

Menuiserie
Maitrise Fédérale
Moulin-Neuf 50
1725 Posieux
Tel. 026 401 14 77
Fax 026 401 16 77
info@chassot-fils.ch

Protection du climat comprise.

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes

EP:AMADEUS
ElectronicPartner
1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service

SAMSUNG LG SONY PHILIPS

Avry-Bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

Karine Bourdin

Impasse de la Charrière 1
1740 NEYRUZ

Tél 079 261 76 92

www.karine-bourdin.ch

Masseur Thérapeute Diplômée
En soins naturelles
Techniques et Thérapies Naturelles

Pour le soulagement et réajustement de vos **Tensions et Douleurs** aux niveaux

Musculaire Ligamentaire
Tendineux

Reconnue par les caisses maladies complémentaires Groupes (ASCA) prochainement (RME)

www.mohegane.ch

Institut Mohégane

Catherine Brodard
Imp. du Carro 5, 1740 Neyruz
079/464.87.12

Epilations - Soins visage, corps, mains, pieds - Maquillage -
Cours maquillage -
Forfait mariage.

www.mohegane.ch

Société de Laiterie
Congélateur collectif
Case dès 100 litres CHF40.- / an

Jean-Marc Schorderet, gérant

079/478 88 05

Tous soins dentaires

• Urgences 7/7 j. • Implants • Orthodontie
• Parodontie • Hygiéniste • Esthétique

HELVIDENT

Tel. 026 309 26 26

Helvident Centre Dentaire Fribourg SA
Avenue de Beauregard 10
1700 Fribourg

PARKING GRATUIT

WAVE® PG88

Efficacité silencieuse

Grâce à sa forme en «S», et son système de coulisse i-Silent, le **Wave 88** diminue les nuisances sonores lors de forts vents. Disponible dans plusieurs teintes et pour de nombreuses applications, découvrez et adoptez cette innovation **Lamelcolor**.

WWW.WAVE88.CH

WWW.LAMELCOLOR.CH

LAMELCOLOR
LA PASSION DU STORE

Informations officielles

Site internet communal www.neyruz.ch

Visitez le site internet communal www.neyruz.ch.

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y retrouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz.

Répondez aux sondages et donnez votre avis.

N'oubliez pas également de vous inscrire sur notre site internet pour accéder aux différentes discussions de notre forum.

Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF ou encore de vous abonner à une newsletter pour la réception automatique d'informations urgentes.

Profitez de ce moyen de communication moderne et adapté à tous.

Cartes d'identité et passeports

- Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance.
- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la Commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la Commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

Centre de biométrie - Rue Englisberg 11-
1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 20

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au Bureau communal lors de l'enregistrement de vos données. Les tarifs et la durée de validité des documents d'identité se détaillent comme suit :

Passeport 10	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Carte d'identité	**Validité**	**Prix**
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport 10 + Carte d'identité	**Validité**	**Prix**
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.

Principaux numéros de téléphone et contacts

• Alarme du feu	118
Commandant du feu :	
M. Jean-Pierre Chavaillaz	026 477 13 80
Remplaçant Commandant :	
M. Guillaume Oehen	026 477 00 87
• Gérant des cultures et inspection du bétail :	
M. Jean-Louis Schafer	026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant	026 477 18 01
• M. Guy Menoud, garde-faune	079 636 23 61
• Inondations, Pollutions, Hydrocarbure	118
• Service Ambulance de la Sarine SAS	144
• Section des Samaritains :	
Responsable du matériel :	
Mme Faoro Anne-Lise	026 477 18 89
et si non réponse	076 579 18 89
Inscriptions et cours :	
Mme Marie-Françoise Boschung	026 477 16 20
	079 636 49 54

• Secrétariat communal / Caisse communale / Agence AVS	026 916 15 50
• Secrétariat communal / Fax	026 916 15 51
• Secrétariat communal / e-mail	neyruz@neyruz.ch
• Responsable administratif communal et Agent AVS :	
M. Christian Stucky	026 916 15 50
• Syndic : M. Jacques Morel	079 606 50 85
• Forestier communal :	
M. Jean-Paul Borne	079 606 35 37
• Voirie de Neyruz	026 916 15 79
• Cure catholique romaine	026 477 12 20
• Paroisse réformée	026 322 86 40
• Etat civil :	
Office de l'Etat Civil de la Sarine, Rue des Chanoines 1, CP 132 1700 fribourg ec-sarine@fr.ch	026 305 75 25
• Chef de section militaire :	
Service des Affaires Militaires et de la Protection de la Population, Fribourg SAMPP	026 305 30 01
• Protection civile « La Brillaz » :	
M. Fredy Schläfli, chef OPC	079 253 97 51
• Gendarmerie cantonale de Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55

Nouveaux numéros de téléphone pour l'Administration communale et les écoles

Nous vous rappelons que depuis juillet 2012, notre Administration communale s'est dotée d'une nouvelle centrale téléphonique avec pour conséquence des nouveaux numéros de téléphone.

• Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 916 15 50
• Ecole primaire	026 916 15 60
• Ecole enfantine	026 916 15 70
• Service psychologie et logopédie (SIPLP)	026 916 15 65 / 026 916 15 72
• Commission scolaire	026 916 15 54
• Voirie	026 916 15 79

Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Nous vous communiquons les horaires d'ouverture de l'Administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	09h30 à 11h30	13h30 à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	09h30 à 11h30	13h30 à 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	09h30 à 11h30	13h30 à 16h00

Veille de fête = le bureau est fermé l'après-midi

En dehors de cet horaire = sur rendez-vous

Bureau communal – fermeture annuelle

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013, reprise le lundi 7 janvier 2013. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2013.

Cartes journalières CFF « FlexiCard »

L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00 par jour et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch.

Casier judiciaire

Les particuliers peuvent commander un extrait du casier judiciaire, soit auprès de l'un des 2000 offices postaux, soit par internet à l'adresse : www.casier.admin.ch .

Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2013. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux auront lieu durant le mois de juillet 2013.

Commande de bois de feu

Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à la Corporation de triage de Sarine-Ouest. Veuillez contacter le forestier de triage M. Jean-Paul Borne au 079 606 35 37 ou par e-mail à jean-paul.borne@fr.ch.

Petites règles essentielles à respecter

Nous vous rappelons quelques règles à respecter pour que chacun se sente bien chez-soi et aime se promener dans notre village :

- Les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse ou de l'attacher lorsque des raisons d'hygiène, de sécurité ou de tranquillité l'exigent.
- Pensez aux autres lorsque votre chien a des besoins urgents.
- Il en va de même pour les propriétaires de chevaux.
- Entretenez vos haies vives et émondez vos arbres et arbustes bordant les routes publiques de la Commune afin de maintenir la sécurité du trafic.
- Concernant la tonte de vos gazons, faites preuve de bon sens en respectant les heures de repas et en évitant les heures tardives.
- Ne brûlez pas vos déchets, c'est interdit.
- Respectez le repos du dimanche.

Sécurité aux abords des bâtiments communaux (Aigle Noir, Complexe communal et école)

Le Conseil communal vous rappelle que lors de toute manifestation villageoise à l'Aigle Noir (loto, bal, repas d'affaires, etc…), les personnes qui s'y rendent en voiture sont priées de bien vouloir parquer leur véhicule sur les parkings de la Carrida et/ou du Complexe communal et non pas aux alentours du restaurant et sur les trottoirs.

Il prie également les parents venant amener leurs enfants à l'école d'utiliser exclusivement le parking du Complexe communal. Afin de garantir une sécurité maximale aux abords des bâtiments scolaires, il est interdit de déposer les enfants sur la place de l'église ou devant la Maison communale.

En outre, il vous rappelle également qu'il est strictement interdit de traverser les voies CFF pour des raisons évidentes de sécurité.

Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter svp :

- Mme Sabine Roth : 026 477 17 73 / 026 477 61 11 (coordinatrice)
- Mme Isabelle Varenne : 026 477 33 58 (conseillère communale responsable des Affaires sociales)

Transports gratuits

Vous devez vous rendre chez le médecin ou autres déplacements à Fribourg ou ailleurs ? Mais vous n'avez pas de moyen de locomotion. Pas de problème, un bénévole peut vous venir en aide et c'est gratuit.

Pour tout renseignement, contactez au plus tôt la personne suivante :

- Mme Dorly Neuhaus, Champ Didon 6, Neyruz, tél. 026 477 04 05

Loto des enfants

Grande salle de l'Aigle-Noir
Samedi 8 décembre 2012 à 14h00

Le bénéfice du loto des enfants va au profit des camps scolaires. Venez nombreux en famille participer à ce loto !

La Commission scolaire

Vente de sapins de Noël

Comme chaque année, la vente des sapins de Noël se déroulera sur la place du Complexe communal, devant la voirie, le **vendredi 14 décembre 2012 de 15h30 à 18h30.**

Les membres de la Commission scolaire forment l'équipe bénévole des vendeurs. Ils se font un plaisir de remettre chaque année le produit de la vente aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un joyeux Noël.

La Commission scolaire de Neyruz

Association Lire et Ecrire

Cette Association offre la possibilité d'apprendre ou de perfectionner la lecture et l'écriture en langue française. Pour tout renseignement, appelez le 026 422 32 62 ou adressez un e-mail à fribourg@lire-et-ecrire.ch.
Vous pouvez également aller consulter le site www.lire-et-ecrire.ch .

Caritas Fribourg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel info@caritas-fr.ch .

Bourse aux articles d'enfants

La Fédération Romande des consommateurs (FRC) (section Fribourg) organise diverses bourses aux articles d'enfants. Vous pouvez prendre contact avec les numéros de téléphones ci-dessous afin d'obtenir de plus amples informations sur les dates et sur les différents horaires de ces manifestations :

- Fribourg - Renseignements : 026 477 07 17 – Lieu : Salle des fêtes St-Léonard (bus no 1)
- Belfaux - Renseignements : 077 405 42 00 – Lieu : Salle paroissiale.

Pro Senectute Canton de Fribourg

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 28 janvier 2013 au 28 mars 2013

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous
Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Elimination des restes d'aliments

Depuis le 01.07.2011, la transformation de déchets de table et de cuisine en aliments pour animaux est définitivement interdite en Suisse. En collaboration avec le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a donc élaboré une brochure destinée aux différents acteurs concernés. Cette dernière peut être téléchargée sur les sites ci-dessous. Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec l'un ou l'autre Service aux coordonnées suivantes :

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)
Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot
Tél. 026 305 80 00 - E-mail: saav-vc@fr.ch - Internet: www.fr.ch/diaf

Service de l'environnement (SEn)
Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg
Tél. 026 305 37 60 - E-mail: sen@fr.ch - Internet: www.fr.ch/sen

RéseauBénévolatNetzwerk

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch
Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !
RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

Devenir assistante parentale

L'Association d'accueil familial de jour de la Sarine recherche des assistantes parentales sur la commune de Neyruz.

Les mamans de jour agréées par l'Association ont le titre d'assistantes parentales. Elles sont au bénéfice d'une formation reconnue et financée en partie par l'Etat de Fribourg. Ce statut est une garantie de sécurité et d'un accueil de qualité.

L'assistante parentale:

- accueille à son domicile, un maximum de quatre petits enfants (y compris les siens non scolarisés);
- assume la responsabilité des enfants durant le temps de garde et leur consacre du temps;
- met à disposition des enfants un espace convivial à son domicile en leur offrant un environnement sécurisant;
- met à contribution son cercle familial pour offrir aux enfants gardés un milieu d'accueil favorable à son épanouissement.

C'est par l'intermédiaire de l'Association que l'assistante parentale reçoit des mandats de garde pour les enfants. Par ce biais, elle bénéficie:

- de conseils et d'un accompagnement par une coordinatrice diplômée;
- d'une rémunération garantie en fonction des heures de travail;
- d'une couverture sociale légale (AVS/AI, ass. chômage, ass. accident, RC);
- d'une formation de base et d'une formation continue;
- de conseils et de soutien en matière d'éducation;
- d'une représentante au sein du comité de direction.

L'adresse de contact est : Association d'accueil familial de jour de la Sarine, Rue de Romont 2, 1700 Fribourg, Tél. 026 322 69 26. Permanence pour la région de Neyruz : lundi après-midi de 13h00 à 16h00

e-mail : sarine@accueildejour.ch
Site internet : http://www.accueildejour.ch/

Apprentissage auprès de la commune de Neyruz

La commune de Neyruz met au concours le poste d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation CFC (orientation service d'exploitation) pour le mois d'août 2013.
Si vous êtes une personne motivée et intéressée par une activité très variée, aimant travailler tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, possédant une bonne habileté manuelle ainsi que des aptitudes au travail de précision, adressez-nous votre offre manuscrite, accompagnée d'une photo, d'un CV et des copies de vos derniers bulletins scolaires, jusqu'au 31 janvier 2013, à l'adresse suivante :

Administration communale de Neyruz
Candidature apprenti(e) agent(e) d'exploitation
Rte de Romont 4, Case postale 11, 1740 Neyruz

Pour de plus amples informations, M. Christian Stucky, responsable administratif communal, se tient à votre disposition (tél. 026 916 15 50).

Planning des collectes d'ordures - 2013

Ja.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
31			1			1					
1			2			2			1		
2			3	1		3			2		
3			4	2		4	1		3		
4	1	1	5	3		5	2		4	1	
5	2	2	6	4	1	6	3		5	2	
6	3	3	7	5	2	7	4	1	6	3	1
7	4	4	8	6	3	8	5	2	7	4	2
8	5	5	9	7	4	9	6	3	8	5	3
9	6	6	10	8	5	10	7	4	9	6	4
10	7	7	11	9	6	11	8	5	10	7	5
11	8	8	12	10	7	12	9	6	11	8	6
12	9	9	13	11	8	13	10	7	12	9	7
13	10	10	14	12	9	14	11	8	13	10	8
14	11	11	15	13	10	15	12	9	14	11	9
15	12	12	16	14	11	16	13	10	15	12	10
16	13	13	17	15	12	17	14	11	16	13	11
17	14	14	18	16	13	18	15	12	17	14	12
18	15	15	19	17	14	19	16	13	18	15	13
19	16	16	20	18	15	20	17	14	19	16	14
20	17	17	21	19	16	21	18	15	20	17	15
21	18	18	22	20	17	22	19	16	21	18	16
22	19	19	23	21	18	23	20	17	22	19	17
23	20	20	24	22	19	24	21	18	23	20	18
24	21	21	25	23	20	25	22	19	24	21	19
25	22	22	26	24	21	26	23	20	25	22	20
26	23	23	27	25	22	27	24	21	26	23	21
27	24	24	28	26	23	28	25	22	27	24	22
28	25	25	29	27	24	29	26	23	28	25	23
29	26	26	30	28	25	30	27	24	29	26	24
30	27	27		29	26	31	28	25	30	27	25
31	28	28		30	27		29	26	31	28	26
		29		31	28		30	27		29	27
		30			29		31	28		30	28
		31			30			29			29
								30			30
											31

= les jours de ramassages.
= les jours fériés sans ramassage.

Croix-Rouge fribourgeoise

Service de puériculture

Des consultations sont mises à disposition sur rendez-vous selon l'horaire ci-dessous.
Le calendrier des consultations 2013 est le suivant :
Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, le 4ème mercredi du mois : 23 janvier, 27 mars, 24 avril, 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre.
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 9h30 au 026 347 39 69.

Services aux personnes âgées

Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch

Des lits électriques

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Des matelas anti-escarres

Pour permettre une protection cutanée lors d'un alitement prolongé.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Un système d'alarme

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
Tél. 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch
info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Ma famille
Notre environnement
Nos économies
Une énergie
www.frigaz.ch

Le gaz naturel est près de chez vous !

frigaz
gaz naturel

J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Fax 026 - 477 13 14
Natel 079 - 627 14 63

Espace Feeling
Coiffure bio
Schneuwly Marie-Claude
Produits HairBorist

Massage capillaire aux HE
Couleur aux plantes

Rte des Simon 6
1740 NEYRUZ FR
sur rendez-vous au:
026/477.33.80

VEOLIA
PROPRETE
Faire du déchet une ressource
0800 801 901
Agence de Rosé
www.veolia-es.ch

Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12

Nos spécialités :

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 16h00 - 19h00
Samedi	8h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Dimanche + jours fériés	8h00 - 11h00

Tacchini

Constructions
Bâtiment
Génie civil

Frutiger

Partenaire idéal avec qualité et savoir-faire

Adressez-vous à MM. Gendre Pascal, Piller René et Vionnet Maurice à Neyruz

info@tacchinisa.com Fax 026 425 83 39 frutiger-fribourg@frutiger.com
Tél. 026 425 83 33 Rte des Daillettes 21, Case postale 323, 1709 Fribourg Tél. 026 424 40 21

JARDINIER-PAYSAGISTE

A. Angéloz Sàrl

Production et vente
de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création & entretien de jardins

026 475 52 51 1782 Belfaux www.horticulture-angeloz.ch

MONCOR AUTO

PEUGEOT

Rte de Chandolan 6
1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch

MONCOR AUTOMOBILES SA
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

les pommiers neyruz

Frutiger

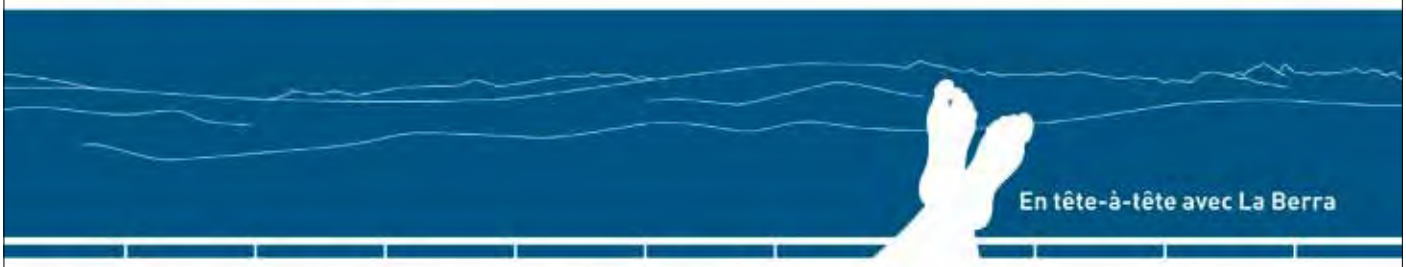

Maisons en terrasse 4½ et 5½ pièces et Appartements en PPE 3½ à 5½ pièces
www.lespommiers-neyruz.ch Tél. 026 347 32 00 (Page & Associés SA)

IMPRESSION TEXTILE
BACHES - SIGNALETIQUE
MARQUAGE VEHICULES
IMPRESSIONS NUMERIQUES

www.couleursplus.ch

Couleurs Plus
réalisations publicitaires

Rte de la Glâne 11 - 1700 Fribourg - 026 322 38 89 - 079 436 56 12 - info@couleursplus.ch

VECTOR communication
www.vector.ch

créateur de solutions

internet • multimédias • marketing mobile

POMPES FUNÈBRES MURITH 1916
Pérolles 27 Fribourg
www.pompesfunebresmurith.ch
En toute confiance
026 322 41 43
Prévoyance obsèques
Chapelle funéraire de Chantemerle

Les fourneaux en pierre ollaire, naturellement authentiques...

Chaleur, esthétique et souci écologique
réunis pour votre confort.

www.art-tisons.ch - 1728 Rossens

ART-TISONS SA
TAILLEURS DE PIERRE

Le point sur les dicastères

1 – Administration générale

Nouveaux apprentis

En été 2012, M. Francis Jutzet a obtenu avec succès son CFC d'employé de commerce. De plus, il a également réussi sa maturité professionnelle. Le Conseil communal le félicite et lui souhaite un bel avenir professionnel. Pour le remplacer à l'Administration communale, M. Pierre Currat a été engagé en août 2012. A cette même période, nous avons eu également le plaisir d'annoncer l'engagement de Mlle Caroline Angéloz qui a débuté son apprentissage d'agente d'exploitation CFC.

Promotion civique

Les jeunes qui ont 18 ans dans l'année, ont été invités à visiter le chantier du Pont de la Poya le samedi 10 novembre 2012. Pour la 2ème année consécutive, le Conseil communal a organisé la visite de ce gigantesque chef œuvre qui enjambe la Sarine. La matinée s'est terminée par un succulent repas au restaurant de l'Aigle Noir.

Archives communales

Au mois de juin 2012, la commune de Neyruz a contacté M. Cédric Krattinger pour lui demander de préparer le dépôt des anciennes archives auprès des Archives cantonales. Cette préparation consiste à établir un relevé de l'ensemble des documents et de les conditionner pour assurer leur conservation dans du matériel adéquat. Ces anciennes archives comprennent des documents du XIVe au XVIIIe siècle, dont un certain nombre de parchemins. Le but de cette démarche est de mettre en sécurité une partie importante du patrimoine de la commune de Neyruz. Ces archives seront consultables auprès des Archives cantonales et permettront ainsi à des chercheurs ou généalogistes amateurs de les consulter de manière plus aisée.

Pour illustrer ce qui peut être trouvé parmi ces documents, M. Cédric Krattinger vous propose un document de 1746 qui a pour avantage d'être très lisible et montre une organisation de la commune et des préoccupations très différentes de celles de nos jours.

Quelques explications : dans ces documents, on parle de gouverneurs qui sont, en fait, les ancêtres des syndics. Les communiers, sont des propriétaires, on parlera plus tard de bourgeois. Il fallait donc être propriétaire pour participer à l'assemblée des communiers. Cette assemblée devait s'ouvrir par la prestation de serment de chaque communier. Autre élément qui montre le sérieux dans la gestion des affaires de la collectivité, on précise aussi qu'aucune décision ne sera prise en buvant en corps communal «de crainte que le vin ne les dérange à ne pouvoir opiner sainement sur ce qui serait proposé» (art. 5). On précise aussi que les comptes doivent être présentés au châtelain pour les examiner. Il s'agit ici, du couvent d'Hauterive.

Ce document montre aussi l'importance de l'administration des forêts. Une grande partie de ces statuts concerne

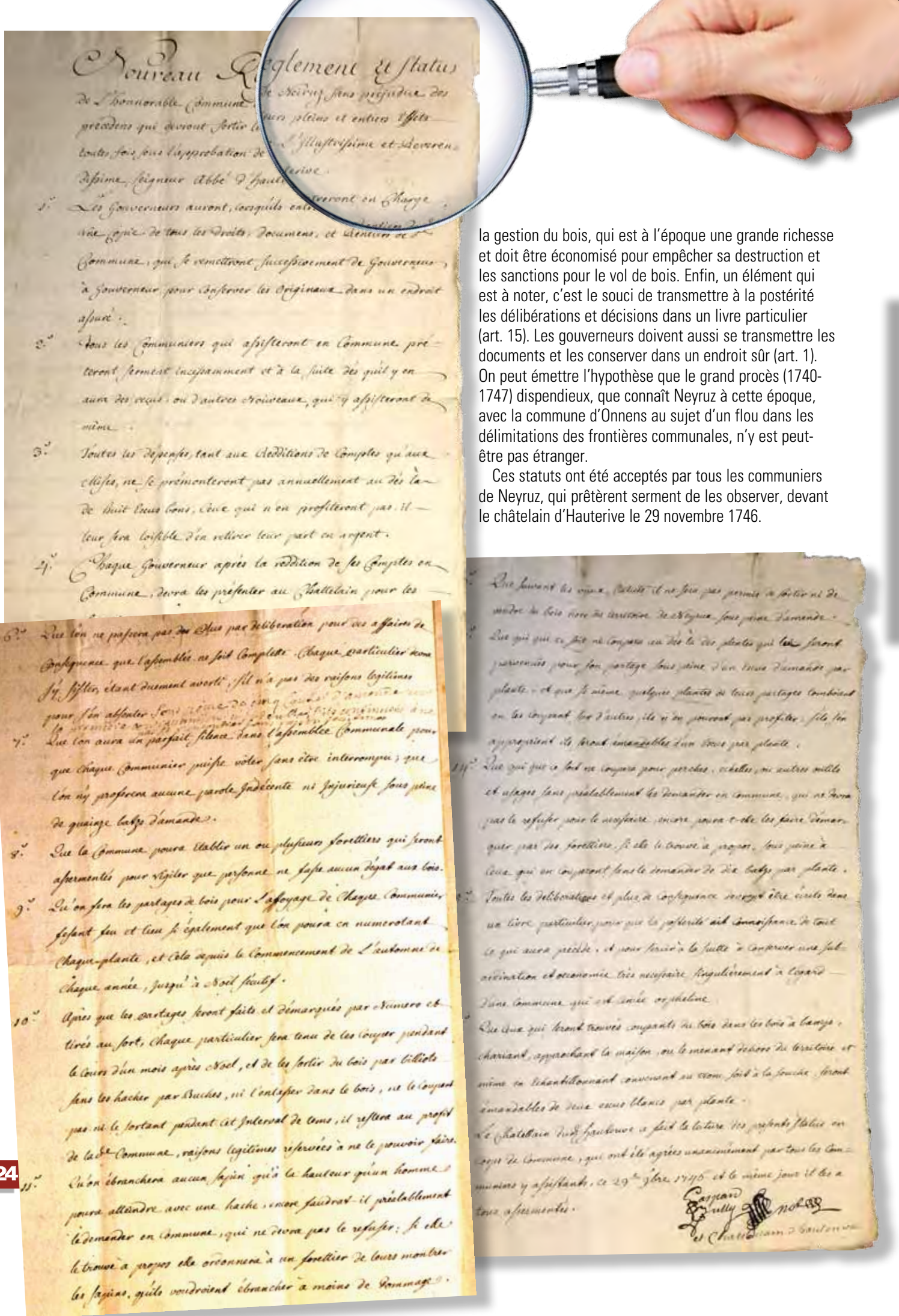

la gestion du bois, qui est à l'époque une grande richesse et doit être économisé pour empêcher sa destruction et les sanctions pour le vol de bois. Enfin, un élément qui est à noter, c'est le souci de transmettre à la postérité les délibérations et décisions dans un livre particulier (art. 15). Les gouverneurs doivent aussi se transmettre les documents et les conserver dans un endroit sûr (art. 1). On peut émettre l'hypothèse que le grand procès (1740-1747) dispendieux, que connaît Neyruz à cette époque, avec la commune d'Onnens au sujet d'un flou dans les délimitations des frontières communales, n'y est peut-être pas étranger.

Ces statuts ont été acceptés par tous les communiers de Neyruz, qui prêtèrent serment de les observer, devant le châtelain d'Hauterive le 29 novembre 1746.

2 – Constructions

Chantiers en cours

Depuis cet été, un imposant chantier s'est installé sur le terrain Le Verger et occupera les lieux pour une période qui s'étendra jusqu'en 2014. Nous savions que les travaux démarreraient dès réception des permis, mais l'impact est considérable et l'aspect visuel de l'entrée de notre village en est radicalement transformé. La taille de ce chantier ne laisse personne indifférent et les grues, qui s'aperçoivent loin à la ronde, révèlent l'envergure du projet.

A ses débuts, le chantier a provoqué quelques perturbations. L'enseigne lumineuse culminant au sommet d'une des grues, a suscité des désagréments auprès des riverains. Cet aspect est désormais réglé, une autorisation a été délivrée par le Conseil communal pour une période allant jusqu'en juillet 2013.

D'autres plaintes, portant sur les bruits de chantier en soirée, ont été enregistrées. La Commission de construction a interpelé la Préfecture pour connaître la marche à suivre en cas de travaux en soirée et de nuit sur un chantier. La Préfecture affirme qu'une des conditions sans équivoque de tout permis porte sur le respect de la directive fédérale du 24 mars 2006 sur les bruits de chantier. Les horaires de chantier pendant la phase de construction bruyante, s'entendent en principe, de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, exceptionnellement jusqu'à 19h00.

Nous profitons de cette occasion de rappeler, à tous les propriétaires entreprenant des travaux de construction, que ces horaires sont à respecter formellement.

Autre chantier d'envergure, les Pommiers. La construction de la première partie touche à sa fin et on aperçoit déjà la végétation naissante sur les toits. La touche finale à cette première partie est en cours de réalisation avec les aménagements extérieurs et la place de jeux. Les premiers occupants des Pommiers ont emménagé à partir de la dernière semaine d'octobre 2012. Nous profitons de l'occasion pour leur souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre commune.

Construire dans un quartier déjà bien implanté et dense n'est pas aisé et à cela s'ajoute la problématique du parcage sauvage le long de la route de la Daille. Le parking souterrain ne pouvant désormais plus être occupé par les entreprises, beaucoup de travailleurs se parquent le long de la route communale générant une perturbation du trafic et une diminution de la sécurité. Nous regrettons ce désagrément qui persiste malgré le fait que nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour faire évacuer les véhicules parqués le long de la route. La police est même intervenue à la demande de l'entreprise Frutiger. Malheureusement le succès a été de courte durée et les plaintes continuent à affluer. La Commission de construction va poursuivre les démarches afin que le trafic revienne à la normale.

Normes BPA, sécurité et visibilité autour des propriétés

La Commission de construction va faire appel au bureau de prévention des accidents afin d'établir un rapport sur tout le territoire communal pour identifier les endroits à risque ou dangereux au vu des normes en vigueur en matière de sécurité et de visibilité autour des propriétés.

En effet, il arrive parfois que les aménagements extérieurs (murets, végétation) provoquent un manque de visibilité considérable pour les usagers de la route tant piétons qu'automobilistes et régulièrement des citoyens nous interpellent à cet effet. Plusieurs réglementations s'entremêlent autour de ce thème, le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire (ReLATeC), la loi sur les routes et le code civil suisse.

Une réflexion sur cette problématique a été menée et nous avons décidé de faire appel au bureau romand du BPA. Le Bureau établira un rapport sur l'ensemble de la commune et évaluera tous les endroits à risque par degré de dangerosité. Ce rapport permettra ensuite de décider quelles mesures prendre vis-à-vis de ces risques. Mais le but premier de ce rapport est de rendre attentif tout propriétaire du danger provoqué par le manque de visibilité et de sécurité et rappeler qu'en cas d'accident, il peut être amené à répondre de ce manquement.

3 – Enseignement et formation

A méditer…

4 – Patrimoine, économie, ordre public

Après la réfection de la place rouge, la création d'une nouvelle place de jeux ! Nos enfants disent « MERCI » à toute la population pour l'acceptation du crédit d'investissement en vue de la rénovation de la place de jeux de notre école.

Aussitôt dit, aussitôt fait ! C'est ainsi que les travaux ont débuté en juillet par le démontage des anciennes installations par notre personnel communal. C'est ensuite l'entreprise paysagiste Gachoud SA qui s'est attelée au terrassement des socles afin que ceux-ci puissent recevoir les mâts en bois de robinier du fournisseur des jeux, soit la maison Hinnen. Même le gazon s'est vu obligé de pousser rapidement pendant les vacances du bâtiment afin que le chantier puisse se poursuivre dès le 25 août par la pose des cordes, poutres, balançoires, fixations et autres installations telles qu'une tyrolienne. Enfin, la rentrée scolaire ! Moment test par les élèves qui ont ainsi pu s'essayer à toutes les activités offertes par cette nouvelle place de jeux.

Les premiers échos des utilisateurs sont positifs et votre conseil communal est très fier de vous annoncer que le budget voté est respecté. Nos enfants peuvent désormais se laisser aller à leurs jeux préférés en toute sécurité sur une place dont les éléments sont fabriqués en respectant la nature.

MATT, 5 ANS 1/2 : " ELLE EST BIEN FAITE, Y A DES CORDES ET PLEIN DE TRUCS QUE JE PENSAIS PAS VOIR "

ALICIA 6 ANS : " J'AIME LA TYROLIENNE, ON DOIT SAUTER POUR SE METTRE ASSIS, C'EST RIGOLO, ÇA VA VITE ! "

ALEXIA 5 ANS : " ON JOUE BIEN À LA TYROLIENNE, ON SE MET DEBOUT OU ASSIS, J'AIME AUSSI LE TRUC POUR TOURNER, ÇA VA VITE ET ÇA ME FAIT TOURNER LA TÊTE. "

© MIKKEL PHOTO

NOAM 6 ANS : " C'EST COOL LA NOUVELLE PLACE DE JEU, LE TOBOGGAN TOURNE, AVANT IL ALLAIT TOUT DROIT. MAIS C'EST DIFFICILE DE MARCHER EN ÉQUILIBRE SUR LA CORDE. "

RAPHAËL 5 ANS : " C'EST TROP TROP BIEN DE JOUER SUR LA PLACE DE JEUX. J'AIME LES BALANÇOIRES, ÇA VA HAUT. J'AIME LE HAMAC, C'EST COMME SI J'ÉTAIS DANS UN LIT ET IL SE BALANCE FORT. "

5 – Affaires sociales et structures d'accueil

Depuis de nombreuses années, le budget du dicastère des Affaires sociales prend une courbe ascendante. Nous savons que cela fait grincer les dents de nombreuses personnes, c'est pourquoi il semble important de donner quelques précisions.

Les structures d'accueil pour les enfants sont en pleine expansion. De plus en plus de mamans travaillent, et il faut leur offrir les moyens de garde les meilleurs. Ne pas oublier qu'une personne qui travaille paie des impôts et participe au bon fonctionnement de la commune. Le mode de vie évolue, nos citoyens n'ont pas toujours une famille proche pour garder leurs enfants. La loi oblige les communes à assurer le nombre de places de garde nécessaire.

La commune de Neyruz est avant-gardiste dans le district de la Sarine pour sa crèche, mais surtout pour son accueil extra-scolaire (AES) ouvert depuis plus de 10 ans et bien avant que le Canton n'oblige les communes à le faire. L'AES du P'tit Bonheur est une référence pour les structures qui se mettent en place actuellement. Aujourd'hui, les habitants des communes de Sarine-Ouest sont heureux d'avoir une commune sur leur trajet de travail, qui leur offre la possibilité de placer leurs enfants dans une crèche. L'occasion nous est donnée dans ce message, de remercier l'Association du P'tit Bonheur pour son action bénévole pour le bien-être de nos enfants.

Le taux de chômage dans le canton de Fribourg est un des plus bas de Suisse, mais la charge de travail de tous les services sociaux ne fait qu'augmenter. Vous trouverez ci-après quelques explications sur les chiffres :

Le Service social de Sarine-Ouest (SSSO) est de plus en plus sollicité par les communes ou organismes cantonaux.

Révision des rentes AI : Il y a de plus en plus de recours aux tribunaux administratif, cantonal et fédéral. La plupart des personnes qui font recours après une décision obtiennent gain de cause. Pour ces cas, le SSSO fait la banque pour avance de trésorerie.

Chômage : Adaptation des nouvelles conditions générales de la LCA : elle concerne les contrats d'assurance individuelle pour indemnités journalières pour perte de gain.

Pour les personnes en fin de droit, il y a souvent arrêt du paiement des indemnités par l'assurance. Pour les personnes malades en cours de chômage, l'assurance ne paie que jusqu'à la fin du délai cadre.

En règle générale, les chômeurs ont 2 ans de délai cadre soit 720 jours. Il y a de nombreux cas où la réduction va jusqu'à 90 jours. Suite à un divorce, le droit au chômage est de 90 jours.

Augmentation du nombre de cas et surtout du nombre de cas psychiques. Ces derniers prennent beaucoup de temps, ils ont besoin d'écoute.

Augmentation de la population.

Chômage des jeunes : Cela vaut essentiellement pour ceux sans formation.

Certains suivent des mesures d'insertion sociale, mais ces offres sont très limitées.

Chômage des aînés : chômage à 59 ans, le délai cadre mène à 61 ans.

Subsides pour la caisse maladie : depuis le 1er août 2012, les demandes de subsides envoyées après le 1er août ne sont plus prises en charge. Il n'y a plus de rétroactif.

Dans notre district, dans notre commune, de nombreuses familles se trouvent dans une situation financière difficile. Force est de constater, que les communes se doivent de remplir certaines tâches pour soutenir les familles dans le besoin.

Le Conseil communal est heureux de constater, qu'une fois de plus, il a été innovateur, en créant la Commission d'entraide pour aider les citoyens et les soutenir quand ils sont en difficulté.

6 – Édilité, voirie, sociétés

Déchetterie

Les petites quantités de branches peuvent être déposées à la déchetterie dans la benne à déchets compostables. Par contre, les grosses quantités doivent être amenées directement à Fricompost SA à la décharge de Châtillon à Posieux. Un bon est requis pour l'évacuation des grosses quantités à Fricompost. Vous pouvez télécharger ce bon ou l'obtenir gratuitement à l'Administration communale. Consultez le site www.neyruz.ch pour plus d'infos sur la déchetterie.

Aménagements routiers

Les constructions de logements en cours retardent la réalisation des aménagements routiers prévus. La situation actuelle est provisoire pour ce qui concerne les accotements, les bordures de 1.65 m et les zones 30 km/h. Le Conseil communal demande aux entreprises de limiter les nuisances et aux usagers encore un peu de patience.

Manifestations locales

La Commune a construit un grand parking en face de l'Aigle Noir. Il est signalé abondamment. Les places de parc publiques et privées plus proches sont réglementées avec les signaux légaux. Les passages pour piétons sont en place. Donc les organisateurs de manifestations devraient pouvoir faire confiance à cette signalisation et ne plus avoir besoin de demander à la Commune de sortir des signaux supplémentaires ou de fournir des plantons de circulation. La signalisation et la législation devraient suffire.

Déneigement

Les premières neiges provoquent des difficultés à ceux qui doivent utiliser un véhicule. Certaines précautions sont utiles à tous, comme l'équipement en pneus d'hiver, le déblaiement, le sablage ou le salage des sorties, le libre passage pour le chasse-neige (pas de stationnement sur la route). La voirie a modernisé et complété son équipement, mais les hommes et les moyens disponibles ne peuvent être partout au même moment. L'administration et le personnel communal vous remercient pour votre collaboration et votre compréhension.

7 – Eau potable – Pompiers

Information sur l'eau potable du réseau

Le devoir d'information est défini par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cette disposition a été reprise dans l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODAI, RS 817.02). Selon l'art. 275d ODAI, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Le réseau d'eau de la Commune de Neyruz a été alimenté, durant l'année 2011, par l'AESO (54.7%), ainsi que l'eau de source provenant de Chénens durant la période du 1.01.2011 au 8.06.2011 (16.5%) et l'eau de Neyruz (28.8%) provenant des sources du Bois des Fantômes et de la Côte de Rosé.

Voici les caractéristiques de cette eau potable :

Consommation	139'858 m³ d'eau sont vendus, soit 383 m³/jour.
Qualités microbiologiques	Sur la base des analyses effectuées par le Laboratoire cantonal, l'eau potable correspond aux normes.
Qualités physico-chimiques	La dureté moyenne de l'eau dans le réseau, exprimée en degrés français: 33°F, c'est-à-dire « dure ».

Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage de poudre à lessive
très douce	0 – 7	- - -
douce	7-15	- -
moyennement dure	15-25	-
assez dure	25-32	+
dure	32-42	+ +
très dure	au-dessus de 42	+ + +

Sa teneur en nitrate est comprise entre 34 et 39 mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l (Manuel suisse des denrées alimentaires, MSDA).

Autre caractéristique Couleur : incolore
Goût : aucun
Odeur : aucune
Température de l'eau : env. 12°C

Traitement Désinfection par UV.

L'Administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devraient être prises par le Service des eaux.

La personne de contact pour les questions techniques de notre réseau d'eau est M. Gilbert Defferrard, fontainier communal.

8 – Aménagement du territoire

Rendez-vous manqué avec le futur?

Le tableau vu par le rétroviseur

La commune de Neyruz a connu une croissance très rapide, puisqu'elle passera d'environ 1'000 habitants en 1990, à plus de 2'700 en 2015 selon des estimations basées sur les lotissements en cours de réalisation. Cette évolution a été davantage désordonnée que planifiée. Depuis les années huitante, d'importantes surfaces de terres agricoles ont été reclassées en terrains constructibles, sans une vision très arrêtée sur leur finalité. Dans les faits, il n'y a plus eu de mise en zone depuis 1999, bien avant l'élection des Autorités actuelles et malgré les imposants projets en construction qui laisseraient indiquer des décisions plus récentes. Selon certains points de vue, cette politique était judicieuse puisque presque tous les terrains, résidentiels et constructibles, ont trouvé preneur. Par contre, aucun terrain industriel n'est significativement occupé aujourd'hui, malgré près de 60'000 m^2 bien situés, alloués à cet effet.

Le résultat de cette planification confuse reste encore visible de nos jours, notamment par les terrains de plusieurs milliers de m^2 classés en zone à bâtir, mais ne disposant d'aucune possibilité d'accès pour des véhicules. Il existe également des propriétaires qui n'ont pas l'intention de voir de construction sur leur terrain pourtant classé en zone constructible. Il est évident que ce choix est un droit qui doit être respecté mais qui pénalise le développement cohérent de la commune. Selon d'autres points de vue, cette croissance a profité essentiellement aux propriétaires terriens. En effet, la commune, autrement dit, la collectivité, a supporté l'essentiel des coûts de cette croissance à tel point qu'en décembre 2007, la Commission financière a imposé des contraintes à l'exécutif en bloquant tout nouvel investissement. Le Conseil communal s'est retrouvé, lui-même, dans l'obligation de purger le budget de fonctionnement, en supprimant des petits montants et en augmentant légèrement la charge fiscale des contribuables. En bref, les plus-values n'ont peut-être pas été équitablement réparties. En effet, il ne faut pas perdre de vue, que celles-ci sont possibles, uniquement si la commune dispose d'infrastructures permettant d'absorber les effets des nouvelles constructions et de la présence de nouveaux résidents. Pensons aux routes, aux eaux, à l'école, etc… N'oublions pas que chacun de nous, ou presque, a été un nouvel habitant sur la commune. Évidemment, les partisans du statu quo rétorqueront que les propriétaires des terrains paient des impôts et des taxes lors de la vente de leur terrain. Ils ajouteront que les futurs résidents payeront à leur tour des impôts. Ces arguments sont vrais. Toutefois, la balance reste souvent défavorable à la caisse communale et peut le rester longtemps, selon l'impact des terrains reclassés sur les infrastructures communales ainsi que les profils des contribuables qui ont pris ou prendront possession des immeubles construits sur les nouvelles zones. A ce propos, l'analyse des profils des contribuables de la commune démontre que la santé de la caisse communale est tributaire de l'apport de moins de 50 contribuables à haut potentiel fiscal.

Le parlement fédéral légifère

Ce qui précède est validé par le parlement, puisque ce dernier a voté une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, laquelle va imposer les propriétaires avec une nouvelle taxe de 20% qui sera applicable lors du classement de terrains agricoles en terrains constructibles. La mise en application de cette loi est suspendue au résultat du référendum sur lequel nous aurons à nous exprimer. Toutefois, elle n'est qu'une alternative « light » à l'initiative sur le mitage du territoire, laquelle exige un moratoire sur les nouvelles mises en zone. Cette dernière mesure aurait pour beaucoup de communes, la nôtre en particulier, des effets très pénalisants.

Le tableau du futur

Après avoir commencé ses travaux en 2006, la Commission d'Urbanisation a regardé le film des vingt années précédentes et s'est mise au travail, avec l'enthousiasme et l'idéalisme des jeunes premiers qui veulent s'investir pour le bien de la collectivité. Elle a pris une toile vierge avec pour objectif de peindre le Neyruz de 2030 et des années suivantes. Ainsi une stratégie a été élaborée avec pour objectif, la consolidation de la

© MIKKEL PHOTO

croissance des 30 dernières années tout en améliorant durablement le bien-être des habitants et des contribuables de Neyruz.

Sur la base de la réalité, mesurée à partir de critères objectifs, des options ont été analysées, choisies et projetées sur le long terme. Parmi les indicateurs de notre réalité, il y a évidemment les indicateurs financiers qui mettent en évidence l'étroitesse des contributeurs nets à la caisse communale, mais il y a également la croissance des obligations que doit assumer la commune à l'égard de ses habitants. Nous pouvons penser au succès de la crèche, à l'accueil extrascolaire, à l'assistance durant la scolarité, demain peut-être une cantine scolaire et plus encore. Nos finances sont également fortement influencées par les charges pour lesquelles l'exécutif communal n'a aucun pouvoir de décision. Il y a par exemple les coûts sociaux, les EMS ainsi que les multiples charges liées, tant au niveau de la région, que du canton. Bien évidemment et heureusement, les indicateurs financiers ne sont pas les seuls paramètres qui agissent sur le bien-être des résidents de notre commune. La qualité de vie possède également ses indicateurs pertinents. Toutefois, ceux-ci sont perçus très différemment par chacun de nous, selon nos valeurs, nos priorités et de multiples autres facteurs qui influencent notre quotidien.

Cependant, chacun peut aisément apprécier l'importance du trafic routier sur la route cantonale dont la croissance n'est que peu dépendante de l'augmentation de la population de Neyruz.

Les défis de l'aménagement

Au vu de ce qui précède, la Commission d 'Urbanisation pouvait en 2006 disposer la palette des couleurs et les pinceaux au pied du chevalet pour créer le tableau du futur. Toutefois, aucun membre de la Commission n'avait fait les beaux-arts de l'aménagement. Pour cette raison, nous nous sommes adjoints de compétents Aménagistes, Ingénieurs et Architectes. Ensemble, nous avons analysé l'évolution des indicateurs dans le temps, soit des vingt dernières années afin de soutenir l'établissement de projections, en fonction de différents scénarios écrits

pour les vingt prochaines années, soit au-delà de 2030. Le scénario d'une croissance modérée, en privilégiant la qualité, et surtout en favorisant l'assistance aux familles et plus globalement à tous les habitants. Pour exemple, la présente révision du PAL va offrir des perspectives aux seniors pour qu'ils puissent disposer de résidences sur le territoire de la commune, même après s'être séparés de leur villa.

Sur cette base, le synopsis pouvait prendre forme et répondre aux 3 questions fondamentales suivantes, à savoir : comment assurer sur le long terme : - des finances communales saines, - une amélioration perceptible de la qualité de vie, - un environnement géographique et social tant pour les enfants, les familles, les seniors, les aînés ainsi que pour chaque résident de Neyruz.

Ainsi, la toile a pris lentement ses couleurs et ses formes. Les critères devenaient palpables sachant qu'il fallait partir de la situation présente pour naviguer vers un futur plus riche que le passé, ceci malgré une cargaison qui va en s'alourdissant et des vents contraires qui ne vont pas manquer de se lever.

Trois choix fondamentaux ont été effectués par l'équipe de l'Urbanisation, - croissance modérée de la population, mais croissance afin d'assurer le développement et l'élargissement de la base des contributeurs nets, - création de structures intergénérationnelles afin de permettre aux seniors et aux aînés de rester dans la commune et aux enfants de disposer des services et infrastructures qui seront sans doute exigés dans les prochaines années et surtout de permettre aux deux classes d'âge de se rencontrer et d'échanger – mettre en place un réseau de mobilité douce afin que les habitants du village puissent se déplacer sainement, sans risques tout en faisant des économies et en allégeant les charges sur l'environnement.

A ce stade, la Commission voyait apparaître les différents plans du tableau, le jeu des lumières mettait en évidence les forces de la stratégie retenue, toutefois les contrastes incitaient à la prudence.

Le passage à la pré-production s'est considérablement complexifié. Après avoir rencontré la plupart des propriétaires de terrains de la commune et tous les propriétaires des terrains potentiellement intéressants pour une affectation à la zone à bâtir résidentielle, il s'est avéré que les objectifs et les outils devaient être définis avec la plus grande précision.

C'est pour cela que les terrains ont été regroupés en secteurs, lesquels ont été priorisés en fonction des objectifs mis en évidence par le synopsis.

Après plusieurs années de travail, de négociations, nous étions à bout touchant. C'était sans compter sur les aléas liés à la réalisation de tout projet complexe. Aujourd'hui, certains résultats vont au-delà de nos espoirs, par contre, nous buttons toujours sur des aspects qui paraissent évidents mais sans solution acceptable. Malgré ces difficultés, tant la Commission que le Conseil communal sont persuadés de tenir une excellente révision du Plan d'Aménagement Local, car elle répond aux besoins actuels et futurs de toute la population. De plus, elle répond aux questions posées et aux objectifs exigeants fixés au départ du processus. Toutefois, il reste à finaliser de difficiles négociations à conduire avant de pouvoir apposer les signatures au bas du tableau.

Le vernissage aura-il lieu ?

Tout comme les joueurs de football entendant les commentaires d'un public constitué d'experts du coaching, de l'arbitrage ou du tir au goal, les volontaires de la Commission d'Urbanisation sont confrontés à la réalité des perceptions de chacun, ceci malgré la présence du tableau qui illustre un futur de qualité pour les résidents de Neyruz. En effet, il démontre l'égalité de la complexe équation dont les termes sont; - Le principe adopté par les Autorités qui exigent que les Propriétaires des terrains couvrent l'essentiel, voire la totalité des coûts des infrastructures communales d'un secteur ; - L'édition de règles de construction contraignantes pour les nouveaux secteurs. C'est la seule manière de s'assurer d'un développement harmonieux et de qualité ; - La planification d'un centre du village valorisant la gare, la réalisation d'appartements pour seniors ainsi que la réservation de terrains pour y construire des immeubles communaux. - L'obtention de terrains pour y aménager des voies de mobilité douce sur toute la traversée du village afin d'y assurer la sécurité de déplacement tant pour les enfants, que pour les piétons et les cyclistes. - La préférence au classement de terrains dont l'aménagement minimisera l'impact sur les résidents actuels tout en minimisant l'im-

pact sur les terres agricoles en fonction de leur qualité.
- Le tout avec un impact favorable à long terme sur les finances de la commune.

Renoncer à un ou plusieurs termes de l'équation serait ôter l'égalité et ainsi ne pas pouvoir résoudre cette complexe équation.

Et maintenant

Les poubelles de l'histoire sont remplies d'excellents projets qui n'ont pas vu le jour pour diverses raisons : - par manque d'opiniâtreté de leurs auteurs ;- par manque de communication et de conviction ; - par la défense d'intérêts personnels ; - par manque d'identification à une vision commune ; - pour flatter son ego en appliquant le principe trop connu « prêt à tout perdre pourvu que le partenaire perde, plutôt que de gagner ensemble » ;- ou pour mille autres raisons.

L'application d'une des raisons mentionnées ci-avant, risque d'envoyer le tableau peint par les Autorités communales et les spécialistes de l'aménagement aux oubliettes. Dans ce cas, il n'y aurait qu'une perdante, la commune de Neyruz, autrement dit, la majorité de ses habitants. Toutefois, pour que ce tableau puisse devenir réalité, il y a encore beaucoup de travail tant avec les Propriétaires fonciers, qu'avec les Autorités cantonales et toutes les autres Parties impliquées. C'est seulement lorsque les Autorités communales et les habitants auront accepté les teintes finales du tableau que nous pourrons admettre avoir rempli la première phase de la mission.

Jusque là, les Neyruziens seront, comme par le passé, régulièrement informés sur l'avancement du projet de révision du PAL. Cependant, chaque résident est invité à prendre sa plume, son pinceau, son téléphone, son PC, ou encore sa tablette et bien entendu se rendre sur le site www.neyruz.ch, afin de s'exprimer, suggérer, et surtout s'informer sur les raisons qui ont amené les Autorités à suivre une voie plutôt qu'une autre. La réponse peut prendre un certain temps. Toutefois, nous nous faisons un devoir de répondre à chaque demande. J'invite chacune et chacun à apporter sa contribution à la réalisation de l'œuvre car elle est encore sur le chevalet et concerne toute la population pour de longues années.

Neyrergie

l'innovation énergétique pour Neyruz

Rappel de la première initiative de la nouvelle Commission de l'énergie

Lors du marché artisanal qui s'est déroulé durant le week-end du 4/5 mai 2012, la Commission de l'énergie a réalisé un sondage relatif aux développements des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Le peu d'intérêt que cette initiative a rencontré laisse la Commission perplexe. Pour rappel, le projet consiste à créer un groupe d'intérêt au sein de la commune afin d'initier et de coordonner des projets d'installations de production et de gestion d'énergies renouvelables, le but étant de faciliter l'accès à la planification et la réalisation d'installations d'énergies renouvelables optimales. Ce sera un des défis liés à la sortie du nucléaire. Cette idée est illustrée sur le forum www.neyruz.ch, mais là aussi les échos sont nuls. La Commission a pensé que ce n'était pas facile pour un particulier d'exploiter toutes les pistes qui permettent d'optimiser techniquement et financièrement les projets énergétiques. Pensez à la nouvelle loi sur l'énergie qui contraindra les propriétaires à remplacer les chauffages électriques directs. Toutefois, le peu d'enthousiasme rencontré pose la question de la cohérence de l'idée avec les besoins réels des neyruziens et par conséquent du maintien de cette initiative!

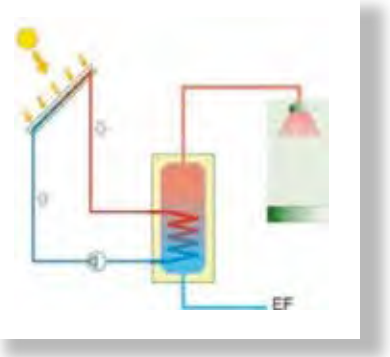

Neyruz haut lieu de la mobilité douce !

Encore un nouveau mirage politique ou un concept marketing flou?

Vous n'y êtes pas. Il s'agit d'une vision qui soutient l'amélioration de la qualité de vie et surtout la volonté de mettre en œuvre des outils pour la réaliser!

Chacun de nous ne pratique-t-il pas déjà quotidiennement des déplacements en douceur ! En effet, il est doux de se promener sur les chantiers pédestres et dans les forêts qui entourent notre beau village. Des promenades à pied, à vélo ou à cheval peuvent également être considérées comme une forme de mobilité douce. Toutefois, ce n'est pas cette forme de mobilité qui fait l'objet du concept traité par le présent article. En effet, les Autorités s'imaginent que les habitants de Neyruz, si l'infrastructure le permet, utiliseront, pour les petites et moyennes distances, un moyen de locomotion économique, non- ou faiblement- polluant, agréable et aisé. Le lecteur averti, que vous êtes, aura compris que pour acheter son pain, pour faire les courses, ou pour prendre l'apéritif dans les restaurants de la commune, il n'est pas indispensable de mettre en mouvement un mobile de plus d'une tonne consommant des carburants fossiles. Afin de favoriser le changement des habitudes, la Commission de l'énergie apporte une pierre supplémentaire à l'édifice Neyrergie. Dans le courant 2013, elle lancera une action **« vélos électriques »**. Le principe de cette action consistera à faire un appel d'offre auprès de différents fabricants suisses dans le but d'obtenir un substantiel rabais de quantité pour un parc de vélos électriques. La caisse communale contribuera avec un montant forfaitaire à l'achat du parc. Ainsi, les citoyens de la commune pourront acquérir un vélo électrique pour un montant très inférieur au prix payé sur le marché. Une fois le fournisseur retenu, une journée d'essais et de présentation sera organisée à Neyruz. Les personnes intéressées pourront, à cette occasion, essayer les vélos du catalogue du fournisseur. C'est lors de cette journée que les intéressés pourront passer leur commande. Remarques : le nombre de vélos disponibles sera limité. Cette offre ne pourra devenir réalité qu'après la validation du budget 2013.

La vie Associative de notre Commune

CAV, commission d'animation villageoise

Vous trouverez les photos du concours Neyruz en fleurs 2012 sur le site neyruz.ch, sous la rubrique Culture, loisirs et sociétés locales. Vous y trouverez aussi les manifestations prévues en 2013.
Le dernier évènement de l'année 2012 aura lieu à l'église le vendredi 7 décembre à 19h00. Venez et laissez-vous surprendre !

Club de Pétanque *La Rincette*

Nous invitons la population neyruzienne à participer au

Match aux cartes villageois "individuel"
vendredi 11 janvier 2013
au restaurant de l'Aigle-Noir Neyruz

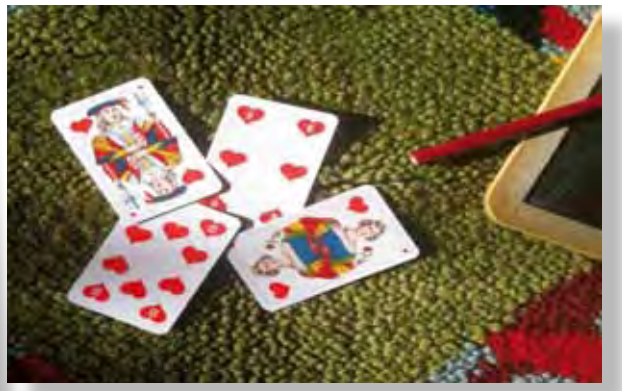

Inscriptions dès 18H30 début du match **19H30**
20.– par personne collation incluse

Calendrier USL Neyruz

Le calendrier des manifestations 2012-2013 est à votre disposition sur notre site www.neyruz.ch sous la rubrique « Agenda ».
Nous vous remercions d'annoncer rapidement toutes les modifications.

Votre centre bureautique à Givisiez

Route André-Piller 2

1762 Givisiez

Département mobilier de bureau : tél. 026 347 26 26 www.interofficeduplimob.ch
Département copieur, fax, imprimante : tél. 026 460 20 00 www.dupli.ch
Département papeterie : tél. 026 460 20 30 www.dupli.ch

Neyruz d'autrefois…

Qui n'a jamais rencontré Charles Rossier, dit Charlot, membre fondateur de la Rincette, armé de son râteau aux abords des pistes de pétanque au Simon ? Il s'est prêté à une interview pour notre journal l'Ecureuil.

Charlot, tu es né il y a bientôt 80 ans. Que peux-tu nous raconter de cette période d'avant-guerre ?

Né en 1933, je suis l'aîné d'une fratrie de 4 enfants. Mon père Camille, chef d'une entreprise de construction, et ma mère Augusta, née Mettraux, nous ont élevés dans le respect des autres et le travail. J'ai connu Neyruz avec ses 400 habitants dont une quarantaine d'agriculteurs. Il y avait une boulangerie, 2 épiceries et la laiterie. J'ai fait un apprentissage de maçon et j'ai donc travaillé très jeune dans l'entreprise familiale comme maçon puis chef de chantier durant 60 ans. Les journées étaient longues et il fallait travailler dur avec mon père. On a construit la double-voie Fribourg-Romont, puis toutes les routes communales et l'autoroute A12. Dans le temps, il n'y avait que 3 voitures dans le village, celle de mon père, celle du laitier et celle de M. Roos. Après la guerre, j'ai été marqué par un gigantesque incendie aux Allys réduisant à néant une scierie et un battoir à blé. J'ai aussi connu la construction de l'Aigle Noir et son inauguration en 1954.

Comme tu aimes à le dire, tu as bien profité de ta jeunesse, notamment avec tes amis Gérard Dafflon, Gilbert Page, Georges Rossier, Louis Mettraux, Michel Odin et bien d'autres encore. Les lecteurs de l'Ecureuil auront plaisir à lire quelques anecdotes de cette époque.

Dans le temps, tout le monde se connaissait et après les vêpres du dimanche, on jouait aux boules avec les copains. On partait depuis l'église de Neyruz et on terminait au Rialet à Cottens. Les boules en bois et en plomb étaient faites par François Mettraux. Pour le plomb, on se servait dans la butte du stand de tir à Cottens… on récupérait tout dans le temps. Le soir des rois, on tirait les cartes et celui qui tombait sur le roi de cœur nous conduisait dans les fermes des villages avoisinants où il y avait 2 à 3 filles à fréquenter. On buvait du vin dans de grosses bonbonnes et on dansait une bonne partie de la nuit sur des airs d'accordéon.

As-tu connu des personnes qui ont marqué ta jeunesse ?

Oui, bien entendu. Il y a eu le Chanoine Chuard qui nous donnait le catéchisme. Après l'école, on lui amenait les fagots de bois à la cure pour qu'il se chauffe. Il y aussi eu le régent Chardonnens, directeur de chant et également secrétaire communal. Pendant la guerre, il utilisait les meilleurs élèves pour distribuer les cartes de rationnement au bureau communal. Je me souviens aussi de l'abbé Firmin Dafflon, dit l'abbé fourchette car il avait un grand appétit. Il s'invitait dans les familles à chaque fête du village pour manger. Il y en a eu bien d'autres encore… j'ai aussi de bons souvenirs avec Nagolet, Pierre Magnin ou Pascal Gendre qui ont participé à la construction des pistes de pétanque de la Rincette.

Pour terminer, quel est ton regard sur le Neyruz d'aujourd'hui ?

Il est vrai que dans le temps, tout le monde se connaissait et on se retrouvait à la messe puis à l'apéro à l'Aigle Noir. Maintenant, les anciens sont évidemment minoritaires, la population augmente chaque année et les constructions fleurissent de partout. Dans les sociétés, ce n'est plus comme autrefois, l'esprit du bénévolat a diminué et les citoyens profitent mais ne s'investissent plus beaucoup. Notre commune reste accueillante, on vit très bien dans notre beau village et j'en suis fier.

Photos et propos recueillis par Christian Stucky

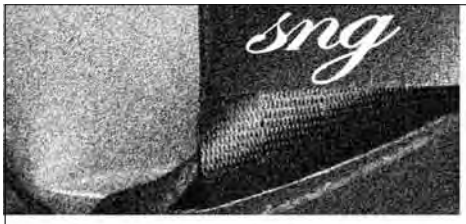

sac commence, sac charose, sac crilège, sac cagé, sac cueillir, sac climaté, sac coutumé, sac ripant, sac complir, sac ké, sac rifices, sac quitté, sac caparé, sac clamé, sac commodé, sac coudé, sac céléré, sac cordé, sac croupir, sac hoche, sac croché, sac rebleu, sac cumulé, sac couplé, sac oquiné, sac quiescé, sac tivé, sac rément vôtre car ce sac est beau!: www.sng-sacs.ch

JOSÉ PYTHOUD
Maîtrise fédérale

PEINTURE
PAPIER PEINT
DÉCORATION

• PEINTURE
• PAPIER PEINT
• DECORATION

Case Postale 39
1754 Avry / Rose

Tél. 079 634 41 75
Fax 026 477 31 68

Techniques de chauffe

Brûleurs à mazout et à gaz, régulations,
pompes à chaleur, chauffages solaires

1482 Cugy

Olivier Joye

Tél. 026 660 38 31 079 426 10 52

CARROSSERIE - PEINTURE

Christian Mettraux SA

Dépannage officiel 24h / 24h
Véhicules de remplacement
Carrosserie agréée par les assurances

1740 Neyruz 026 477 30 00

carrosserie.mettraux@bluewin.ch

CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES
NYMPHÉA

Theres Dobos

Massage thérapeutique
Réflexologie plantaire
Réflexochromie
Drainage lymphatique
Massage assis AMMA
Ortho-Bionomy ®
Fleurs de Bach
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz
Tél. 026 477 25 05

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90

Location motoculteur - scarificateur
Service Vente et réparation
Programme complet de petites machines
Tondeuses robot Ambrogio

vente - réparation toutes marques

GARAGE NEYRUZ LIMAT
026 477 90 90 limat.ch

vilarel SA Constructions

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !

Un terrain · un architecte · un constructeur · une entreprise générale

UN MONDE
DE POSSIBILITÉS À VIVRE

GACM Geo-Acqua Consultants Mandia
Yvan Mandia, Dr ès sciences EPFL - géologue
EXPERTISES EN GEOLOGIE & HYDROGEOLOGIE : EAU & ENVIRONNEMENT
Chemin de la Cornache 1 - 1753 Matran (bâtiment ALIGRO, 1er étage)

Tél. mobile **079 230 78 20** - Tél. 026 400 07 10 - **www.gacm.ch** - Fax 026 400 07 14 - info@gacm.ch

VISILAB
VOS LUNETTES EN UNE HEURE

L'équipe de Visilab Fribourg
se réjouit de votre visite

Bd de Pérolles 21 • 1700 FRIBOURG
Tél. 026 347 32 50

La commune de Neyruz remercie tous les annonceurs présents sur cette publication.

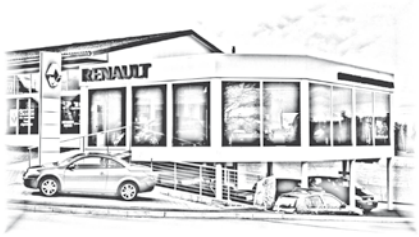

RENAULT

Bertschy Automobiles SA
1740 Neyruz 026/477.18.32
www.bertschyautomobiles.ch

Boulangerie
Pâtisserie
Alimentation
Marchon & Favre
1741 Cottens
026/477. 15 .13

Ouvert le Dimanche matin Ursy - Neyruz - Romont - Bulle - Villargiroud

Uni Vert
PAYSAGISTE
079 693 51 19 • Neyruz - Bulle

Développement durable
notre engagement pour
l'environnement

FRICOPY
Pérolles 93 • Case postale 214 • CH-1700 Fribourg
Tél. 026 422 16 00 • Fax 026 422 16 01 • contact@fricopy.ch • www.fricopy.ch

TOSHIBA
Print • Mail • Scan • Fax • Copy

Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.
Et suscité votre enthousiasme.

Vivez de grands événements sportifs partout en Suisse
à l'occasion de manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu de notre engagement
sur la durée, vous pouvez être sûr d'une chose :

UBS dans votre canton :
Fribourg, Bulle, Marly, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers.

Nous n'aurons pas de répit

UBS

www.ubs.com/suisse

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90

TOYOTA
GARAGE NEYRUZ LIMAT
026 477 90 90 limat.ch

vente - réparation toutes marques
véhicule de remplacement gratuit